



Ville de Mont-Saint-Hilaire
Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que conformément à la résolution numéro 2020-018 adoptée par le conseil municipal à la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2020, les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique le 14 février 2020, à 10 h, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 100, rue du Centre-Civique, à Mont-Saint-Hilaire, pour satisfaire au paiement des taxes municipales ou scolaires impayées. Pour éviter la mise en vente d'un immeuble, le paiement total de toutes les sommes réclamées doit être effectué avant l'heure prévue pour la vente.

<u>NOM DU PROPRIÉTAIRE</u>	<u>NUMÉRO DU LOT</u>	<u>MATRICULE ET SITUATION</u>
9201-6591 Québec inc. a/s de M. Daniel Pitre 121, rue Eleanor Otterburn Park (Québec) J3H 1T3	Lot 5 549 365 au cadastre du Québec; avec bâtiment y érigé	2846-00-5360 105, rue Auclair Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 2P2
M. Richard-Marc Bonneau Mme Maryse Goulet 411, rue Fortier Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 2X6	Lot 3 955 925 au cadastre du Québec avec bâtiment y érigé	2946-34-4162 411, rue Fortier Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 2X6
Les Habitations D.F.J. inc. a/s de M. Daniel St-Denis 843, rue Hébert Longueuil (Québec) J4K 2H1	Lot 2 349 087 au cadastre du Québec	2953-51-0895 Chemin des Patriotes Nord Mont-Saint-Hilaire (Québec)

Les intérêts, pénalités et frais s'ajoutent au montant des taxes dues sur chacun des immeubles.

Les lots énumérés ci-dessus font partie de la circonscription foncière de Rouville.

CONDITIONS DE VENTE VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

Veuillez noter que les conditions de la vente sont, entre autres, les suivantes :

1. Aucune offre ne peut être reçue si celui qui l'a faite ne déclare pas ses nom, qualité, profession et adresse de résidence.

2. L'adjudicataire doit payer immédiatement le prix de son adjudication. Ce paiement total doit être fait au comptant, par paiement direct ou par chèque visé fait à l'ordre de la Ville de Mont-Saint-Hilaire. Le paiement par carte de crédit n'est pas permis.
3. La vente transmet à l'adjudicataire tous les droits du propriétaire précédent.
4. L'immeuble vendu lors de cette vente peut être racheté par le propriétaire ou son représentant, en tout temps au cours de l'année qui suit la date de son adjudication, sur versement à l'adjudicataire du prix de vente, y compris les frais de vente, plus dix pour cent de cette somme (10 %). S'il s'agit d'un terrain vacant, le montant payable à l'adjudicataire doit comprendre, en outre, les taxes foncières générales, spéciales et d'améliorations locales acquittées par ce dernier.

PREUVE D'IDENTITÉ :

Toute personne qui désire se porter adjudicataire ou déposer une offre pour une autre personne doit produire une preuve de son identité. Dans ce dernier cas, si elle représente une personne physique, elle doit produire la preuve de son mandat; si elle agit pour le compte d'une personne morale, elle doit produire une résolution la désignant comme mandataire. Les ventes sont faites sans garantie légale et il appartient à l'adjudicataire de s'informer sur l'état du bâtiment et/ou du lot qu'il souhaite acquérir avant la vente.

Donné à Mont-Saint-Hilaire,
Ce 22 janvier 2020

(S) *Michel Poirier*

MICHEL POIRIER
GREFFIER ADJOINT